CONVOCATIONS

ASSEMBLÉES D'ACTIONNAIRES ET DE PORTEURS DE PARTS

ORPEA

Société anonyme au capital de 48 558 965 €.
Siège social : 115, rue de la Santé 75013 Paris.
401 251 566 R.C.S. Paris.

Avis de convocation

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont convoqués en Assemblée générale mixte, ordinaire et extraordinaire, pour le vendredi 25 juin 2010 à 17h, au 6/8 rue Jean-Jaurès - 92806 PUTEAUX, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour

I. Résolutions à caractère ordinaire :

1. Présentation du rapport de gestion du Conseil d'Administration, du rapport du Président du Conseil d'Administration prévu à l'article L. 225-37 du Code de commerce, et des rapports des commissaires aux comptes sur l'exécution de leur mission - Approbation des comptes annuels de l'exercice 2009 ;

2. Présentation du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport des commissaires aux comptes sur l'exécution de leur mission - Approbation des comptes consolidés de l'exercice 2009 ;

3. Affectation du résultat ;

4. Quitus aux administrateurs ;

5. Présentation du rapport des commissaires aux comptes sur les conventions visées aux articles L. 225-38 et s. du Code de commerce – Approbations des dites Conventions ;

6. Fixation des jetons de présence alloués au Conseil d'Administration ;

7. Renouvellement du mandat de la société DELOITTE & ASSOCIES, un des commissaires aux Comptes titulaires ;

8. Renouvellement du mandat de la société BEAS, un des commissaires aux comptes suppléants ;

9. Autorisation donnée au Conseil d'Administration en vue de permettre à la Société d'intervenir sur ses propres actions ;

II. Résolutions à caractère extraordinaire :

10. Autorisation au Conseil d'Administration à l'effet de réduire le capital par annulation d'actions de la Société ;

III. Résolutions à caractère mixte:

11. Pouvoirs pour les formalités.

Tout actionnaire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, a le droit de participer à cette assemblée. A défaut d'assister personnellement à cette assemblée, les actionnaires peuvent choisir entre l'une des trois formules suivantes :

1) donner une procuration à son conjoint ou à un autre actionnaire assistant à l'assemblée générale ;

2) adresser une procuration à la Société Générale (service des assemblées, 32, rue du Champ de Tir, BP 81236, 44312 Nantes Cedex 3) sans indication de mandataire, auquel cas, il sera émis un vote favorable à l'adoption des projets de résolutions présentées par le Conseil d'Administration ;

3) voter par correspondance, dans les conditions décrites ci-après.

1- Formalités préalables à effectuer pour participer à l'assemblée : les actionnaires souhaitant assister à cette assemblée, s'y faire représenter ou voter par correspondance, devront impérativement :

– pour les actionnaires nominatifs : être inscrits en compte nominatif au plus tard le 22 juin 2010, à zéro heure, heure de Paris ;

– pour les actionnaires au porteur : faire établir, par l'intermédiaire habilité qui assure la gestion de leur compte titres, une attestation de participation constatant l'inscription ou l'enregistrement comptable de leurs actions au plus tard le 22 juin 2010, à zéro heure, heure de Paris.

2- Mode de participation à l'assemblée :

2-1- Les actionnaires désirant assister à l'assemblée pourront demander une carte d'admission de la façon suivante :

– pour les actionnaires nominatifs : demander une carte d'admission à Société Générale, service des assemblées, 32, rue du Champ de Tir, BP 81236, 44312 Nantes Cedex 3

– pour les actionnaires au porteur : demander à l'intermédiaire habilité qui assure la gestion de leur compte titres, qu'une carte d'admission leur soit adressée par la Société Générale (service des assemblées, 32, rue du Champ de Tir, BP 81236, 44312 Nantes Cedex 3), au vu de l'attestation de participation qui lui aura été transmise ; l'actionnaire au porteur qui n'aurait pas reçu sa carte d'admission le 22 juin 2010, à zéro heure, heure de Paris, pourra se faire délivrer directement l'attestation de participation par l'intermédiaire habilité qui assure la gestion de son compte titres.

2-2 – Les actionnaires ne pouvant personnellement assister à cette assemblée et souhaitant être représentés ou voter par correspondance pourront :

– pour les actionnaires nominatifs : renvoyer le formulaire unique de pouvoir/vote par correspondance, qui leur sera adressé avec la convocation, à la Société Générale, service des assemblées, 32, rue du Champ de Tir, BP 81236, 44312 Nantes Cedex 3 ;

– pour les actionnaires au porteur : demander à l'intermédiaire habilité qui assure la gestion de leur compte titres, un formulaire unique de pouvoir/vote par correspondance et le renvoyer, accompagné de l'attestation de participation, à la Société Générale, service des assemblées, 32, rue du Champ de Tir, BP 81236, 44312 Nantes Cedex 3 ;

Les formulaires de vote par correspondance devront être reçues effectivement par la Société Générale trois jours au moins avant la date de la réunion, soit au plus tard le 22 juin 2010.

Tout actionnaire ayant déjà exprimé son vote, envoyé un pouvoir, demandé sa carte d'admission ou sollicité une attestation de participation, ne pourra plus choisir un autre mode de participation.

1003209